



**Procès-verbal provisoire  
de l'état d'abandon manifeste du bien  
situé à BAGNOLS SUR CEZE 14 rue Albert André  
cadastré Section BH 212**

Vu les articles L.2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Nous soussigné, **Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire de la commune de BAGNOLS-SUR-CEZE (Gard),**

Avons constaté le 21 janvier 2025 que l'immeuble à usage d'habitation **situé à BAGNOLS-SUR-CEZE 14 rue Albert André, cadastré Section BH 212 n'abrite aucun occupant depuis de nombreuses années et n'est manifestement plus entretenu** : la clé de voute du deuxième étage est partiellement décrochée, la façade présente des fissures, de l'enduit manque sur la façade, les vitres sont brisées et des tuiles sont manquantes sur les bords de la toiture ; et **qu'il est en état d'abandon manifeste.**

Qu'au vu de nos constatations, les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser cet état d'abandon :

- mise en sécurité de la clé de voute partiellement descellée de la fenêtre du deuxième étage ainsi que des vitres des fenêtres,
- mise en sécurité du risque de chute de tuiles et de la clé de voute du premier étage.

Les derniers propriétaires connus ont été déterminés comme étant les conjoints CANOVAS :

**1/ Monsieur Joseph Michel CANOVAS**, époux de Madame Angéla LORCA CANOVA, domicilié à L'ISLE SUR SORGUES (Vaucluse) 2 rue Courtet,

Né à CAPESTANG (Hérault) le 28 août 1922. *Décédé le 17 février 2005 à CAVAILLON*

**2/ Monsieur Damien CANOVAS**, époux de Madame Raymonde Marie Françoise LABROT, domicilié à SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS (Gard),

Né à CAPESTANG (Hérault) le 26 mai 1925. *Décédé le 20 octobre 1988 BAGNOLS SUR CEZE.*

**3/ Madame Marie CANOVAS**, épouse de Monsieur Sauveur LOPEZ, domiciliée à MARSEILLE 16<sup>ème</sup> arrondissement (Bouches du Rhône) 32 Boulevard Grawitz, Saint-André, Née à TOTANA, province de Murcie (Espagne) le 08 janvier 1927.

**4/ Monsieur Barthélémy CANOVAS**, époux de Madame Aimée Adrienne Andrée BLANC, domicilié à SABRAN (Gard), Quartier de Pujaudon,

Né à SAINT-GERVAIS (Gard), le 1<sup>er</sup> novembre 1931. *Décédé le 11 septembre 2022 à BAGNOLS SUR CEZE,*

**5/ Madame Antoinette CANOVAS**, épouse de Monsieur Jacques Louis Gaston BORRELLY, domiciliée à SAINT MICHEL D'EUZET (Gard),

Née à SAINT-GERVAIS (Gard), le 30 août 1937.

Le présent procès-verbal sera notifié aux propriétaires, aux titulaires de droits réels et tout intéressé qui aura pu être déterminé.

Il sera affiché en Mairie et sur les lieux pendant trois mois, sera publié sur le site internet de la commune et fera l'objet d'une insertion dans deux journaux locaux.

A l'issue de ce délai de trois mois à compter de la plus tardive des deux dates de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si les propriétaires ou l'un d'eux ne font pas en sorte que cesse cet état d'abandon en réalisant les travaux prescrits, il sera dressé un procès-verbal définitif d'état d'abandon.

Le Conseil municipal pourra alors décider de poursuivre l'expropriation du bien concerné au profit de la commune de BAGNOLS-SUR-CEZE dans le but de réaliser un projet de revente du bien afin qu'il soit dûment entretenu et ne nuise plus à la sécurité publique.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 11 juillet 2025 à 16 heures et avons signé.

Fait à BAGNOLS-SUR-CEZE, le 11 juillet 2025,

Le Maire,

**Monsieur Jean-Yves CHAPELET**

